

étapes suite au RGPD

---

PANAMA – Séance intercommunautaire : Politique WHOIS/RDS : Développements et prochaines étapes suite au RGPD

Mardi 26 juin 2018 – 15h15 à 16h45 EST

ICANN62 | Panama City, Panama

**BRIAN WINTERFELDT :** Bonjour à tous. Bienvenus à cette séance intercommunautaire sur le WHOIS focalisée sur le développement suite au GDPR, ou RGPD, pardon. Je m'appelle Brian Winterfeldt ; je suis président de l'unité constitutive de la propriété intellectuelle et je suis ici en capacité neutre de modérateur de cette discussion intercommunautaire.

Tout le monde dans la salle le sait, le règlement sur la protection des données européennes a engagé des changements, accéléré des changements au service d'annuaire d'enregistrement, c'est-à-dire le WHOIS. Donc le 17 mai de cette année, le Conseil d'administration de l'ICANN a adopté une spécification temporaire qui est entrée en vigueur le 25 mai pour mettre en place un modèle de conformité temporaire au RGPD pour le WHOIS. Mais ceci ne peut être en place qu'un an dans le cadre de l'accord avec les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registres. Donc nous avons mis en place un EPDP pour l'enregistrement, pour les services d'annuaire d'enregistrement

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier, mais pas comme registre faisant autorité.*

de données pour remplacer cette spécification temporaire. L'EPDP a déjà donné lieu à beaucoup de discussions lors de cette réunion, et je pense que nous allons continuer à en parler. Nous allons dédier une partie du temps que nous avons aujourd'hui avec ce panel pour parler avec la GNSO et pour mettre en place une charte pour cet EPDP.

Il va falloir beaucoup de travail dans la communauté ; il y a des tentatives dans la communauté pour arriver à un consensus pour mettre à jour le système du WHOIS et tout ceci a toujours été très complexe en termes d'enjeu et de discussions.

Étant donné la spécification temporaire et le lancement de l'EPDP, la communauté doit mettre en place à un modèle ultime pour les services d'annuaire de données d'enregistrement à venir qui prennent encore compte des différentes parties prenantes pour respecter la protection des droits privés et les lois relatives à la protection de droits privés. Ceci représente une tâche pour le système multipartite l'ICANN.

Donc je suis très heureux d'organiser cette discussion intercommunautaire. Nous espérons pouvoir parler de l'impact du RGPD, parler de la spécification temporaire et de ce que nous allons faire pour avoir une politique de consensus qui aille au-delà de la spécification temporaire pour arriver à une solution plus définitive sur le RGPD. Ensuite, il y aura une autre séance

intercommunautaire qui parlera d'accréditation et de l'authentification et de l'accès aux données non publiques du WHOIS. Nous demanderons à notre panel de limiter la discussion dans cette partie à la spécification temporaire à l'EPDP et aux suggestions relatives au processus de politique, étant donné qu'il y aura une autre séance ensuite sur l'accès et sur l'accréditation.

Après cette présentation rapide, je voudrais vous présenter rapidement nos panélistes d'aujourd'hui. Tout d'abord, Ben Wallis qui est analyste avec Microsoft sur les politiques. Donc il a travaillé avec Microsoft sur la conformité au RGPD, sur l'impact du RGPD sur la plateforme de Microsoft et sur la question de cyber sécurité.

J'aimerais également présenter Susan Kawaguchi qui depuis longtemps est bénévole à l'ICANN et qui est actuellement au conseil de la GNSO. Elle représente l'unité constitutive des utilisateurs commerciaux. Elle a travaillé au groupe de travail sur le processus de développement des politiques de l'ICANN. Avant ceci, elle était responsable des domaines chez Facebook et eBay.

J'ai également le plaisir de vous présenter Stephanie Perrin qui est experte en protection des données. Elle travaille pour un cabinet privé de consultants. Elle est à l'ICANN depuis 2014 ; elle

est au conseil de la GNSO et elle représente l'unité constitutive des utilisateurs non commerciaux.

Elliot Noss est président et PDG de Tucows Inc., et il représente le groupe des bureaux d'enregistrement ; il est leader depuis une décennie dans le domaine de tout ce qui intéresse les bureaux d'enregistrement, les droits privés, etc.

Également Laureen Kapin qui est à la FTC aux États-Unis et qui s'occupe de la protection des droits des consommateurs. Elle est également coprésidente du GAC et du groupe de travail sur la sécurité publique.

Et enfin, mais pas des moindres, nous avons avec nous Goran Marby qui est le PDG de l'ICANN et John Jeffrey qui est donc chef du contentieux de l'ICANN.

La séance d'aujourd'hui nous permettra de poser des questions et d'apporter des réponses. Donc nous aurons différentes questions qui sont posées aux panélistes. Certaines des questions seront adressées à panélistes, mais il y aura également l'opportunité pour d'autres de répondre aux questions. Le public pourra participer. Si vous avez des questions, il y aura des personnes dans la salle avec des micros qui vous permettront de poser vos questions.

Ceci étant, après cette introduction, eh bien, je pense que nous allons pouvoir rentrer directement dans le vif du sujet avec la première question.

Première question que je vais poser à Susan Kawaguchi : Susan, quelle est notre expérience ? Qu'avons-nous appris jusqu'à maintenant en ce qui concerne l'environnement actuel maintenant que le RGPD est en vigueur ?

SUSAN KAWAGUCHI :

Merci Brian ; excellente question. Malheureusement, ce que l'on voit, c'est en fait une réponse très diversifiée au RGPD. J'ai pris en considération 200 enregistrements du WHOIS la semaine dernière pour voir un petit peu ce qui se passait, pour voir ce que faisaient les bureaux d'enregistrement, et en fait la réponse est très variée.

Certes, il y a des enregistrements qui sont amendés, ce qui permet aux pays de fournir donc l'organisation des titulaires dans d'enregistrement et puis il y a les villes aussi. Moi je me focalise toujours sur les villes.

Ce que je vois par rapport à l'Europe, c'est qu'il y a donc des enregistrements qui ont été éliminés. Si vous allez à une partie tierce ou pas vers un bureau d'enregistrement, parfois l'enregistrement est éliminé, mais lorsque vous allez dans le

bureau d'enregistrement, s'il est aux États-Unis ou dans les pays spécifiques, en fait, on a tout l'enregistrement WHOIS. Donc toutes les données WHOIS. Donc pour moi, c'était à peu près un tiers des enregistrements qui était basé sur les lieux géographiques. Alors je ne sais pas pourquoi, mais le Venezuela fait partie de l'Union européenne dans tout ceci. Et donc pour le Venezuela, j'ai vu qu'il y en avait qui étaient entièrement éliminés, ce qui est intéressant. Je ne connais pas la loi vénézuélienne, mais bon. Autre problème que j'observe, c'est qu'il y a une certaine diversité en termes de traitement des données éliminées, et pour moi c'est en fait confus. Est-ce qu'il s'agit d'une conformité avec le RGPD, d'enregistrement fiduciaire ? Comment est-ce que ça fonctionne ?

Ah, ça y est. J'ai déjà terminé le temps qui m'est imparti. Alors par rapport aux différentes réponses, demandes de données, donc les données soulignées, il y a beaucoup de réponses et beaucoup de résultats qui sont très variés, en fait.

BRIAN WINTERFELDT : Merci Susan. Ben, est-ce que vous avez des choses à ajouter par rapport à ça ?

**BEN WALLIS :** Oui. Effectivement, j’aimerais rebondir ce que vient de dire Susan. Il y a un petit peu un sentiment de confusion et de fragmentation chez Microsoft. Il faut comprendre l’impact de ces changements, mais pour l’instant en fait on a du mal à naviguer dans cet environnement très confus et on ne sait pas vraiment comment on peut quantifier et mesurer l’impact de ces changements sur nous.

**BRIAN WINTERFELDT :** Très bien. Merci. Deuxième question que je souhaite adresser à Stephanie, mais s’il y en a d’autres qui veulent répondre, n’hésitez pas. J’espère que vous allez pouvoir nous présenter certains des avantages que vous voyez à la conformité au RGPD et certains des enjeux également.

**STEPHANIE PERRIN :** Merci Brian. Il est un petit peu trop tôt pour identifier les avantages parce qu’en fait cela ne fait qu’un mois que le RGPD est entré en vigueur. Donc je ne vous vois pas encore le vrai impact. Il n’y a pas vraiment de réponse.

Au niveau de l’ICANN, par rapport à une question qui se présage depuis un certain nombre d’années, nous avons maintenant une focalisation par rapport au développement des politiques. Et pour moi, ça c’est positif comme résultat.

Maintenant en ce qui concerne les personnes individuelles qui s'adressent à nous, les unités constitutives qui nous disent oui merci pour ce nouveau WHOIS caché, non. Ce n'est pas du tout ce qui se passe.

BRIAN WINTERFELDT : Très bien, merci Stephanie. Il y a d'autres membres qui souhaitent prendre la parole ? Laureen ?

LAUREEN KAPIN : Donc en termes de droit privé, protection des droits privés, certes le RGPD représente un avantage parce qu'on paie davantage attention à la manière dont les données sont traitées, donc ce qui est collecté, ce qui est partagé, la sécurité des données, tous ceux-ci représentent un avantage. Et la FTC en tant qu'agence se préoccupe beaucoup de la protection des droits privés. Et donc il est tout à fait positif de voir que les sociétés traitent mieux les données privées. Ceci étant, en termes d'enjeu ou de défi, tout ce qu'on a entendu c'est surtout les mots de diversification, de variété, et puis il y a également fragmentation, confusion, donc en fait il y a une certaine incertitude. C'est un petit peu un nuage d'incertitude, surtout en termes d'accès pour savoir comment les utilisateurs avec un intérêt légitime peuvent avoir accès à ces données. Il n'y a pas

de système centralisé. Il y a une exigence dans le cas de la spécification temporaire qui dit que l'accès doit être donné de manière raisonnable. Mais en fait, on ne sait pas ce que ça veut dire cette notion de raisonnable. Il n'y a pas de définition de manière concrète pour tout ce qui est application de la loi, pour tout ce qui est recherche sur la cyber sécurité, et puis aussi pour les détenteurs de droits de propriété intellectuelle. Tous les gens qui ont un intérêt légitime, eh bien, on leur dit maintenant rendez-vous aux 2000 parties contractantes et voyez un petit peu ce que vous devez faire pour vous occuper de votre problème avec eux. Et ça, ce n'est pas ce que je définirais, moi, comme l'accès raisonnable pour pouvoir faire son travail de manière efficace et dans des délais opportuns.

Il est important pour tout ce qui est autorité d'application de la loi, pour protéger la sécurité publique et la sécurité publique du domaine des noms de domaine. C'est justement ce qui est problématique.

BRIAN WINTERFELDT :           Alors, Ben. Elliott, pardon. Ben d'abord, et ensuite Elliot.

BEN WALLIS :                    Merci Brian. Alors, je voulais saisir cette opportunité pour être clair. Microsoft, en fait, considère la protection des droits privés

comme quelque chose de fondamental, un droit de l'homme fondamental, et donc nous sommes pour le RGPD pour améliorer justement les droits individuels. Et donc nous avons beaucoup travaillé au cours des quelques dernières années pour nous assurer que nos produits et nos services sont conformes, pour aider en fait nos consommateurs, nos clients à être en conformité.

Nous croyons également en l'importance fondamentale de maintenir un Internet stable et sécurisé, ce qui est l'objectif de l'ICANN également. Et donc les données WHOIS sont vitales pour nous permettre de protéger notre société, nos clients et également le public dans son ensemble. Le WHOIS sert l'intérêt public, et, en tant que société, nous considérons la protection des lois privées et l'intérêt public comme nécessitant un certain équilibre. Mais en fait, le RGPD et l'utilisation des données du WHOIS, en fait, il doit y avoir un certain équilibre, en termes de cette dichotomie.

Ce que l'on voit, c'est une approche de conformité par certaines des parties contractuelles qui est un petit peu trop conservatrice. Et il n'y a pas un modèle de conformité qui est complet. Donc il y a un problème d'accès.

BRIAN WINTERFELDT : Merci Ben. Elliot.

ELLIOT NOSS : Certes, il y a fragmentation. Il n’y a pas eu de normes par l’Union européenne ou par nous en tant que communauté. Et donc les sociétés ont fait ce qu’elles avaient à faire pour être conformes. Mais je ne vais pas parler de quelques-uns, je voudrais parler de tout le monde. En fait, les utilisateurs, il y a eu 20 millions de nouveaux enregistrements, donc, au premier trimestre de cette année. Donc 7 millions depuis que le RGPD a été mis en place. Eux, ils ne recevront pas de spam. Ils ne seront pas inondés par des renouvellements, des demandes de renouvellement qui sont de fausses demandes. Ils ne recevront pas de coups de téléphone non sollicités. Et en un mois, on verra une réduction de 10 millions dans les spams. Même chose pour les appels téléphoniques non sollicités. Donc des centaines de milliers seront éliminées. Et tout ça, c’est grâce à cette nouvelle situation.

Donc aujourd’hui, il y a un accès à plusieurs couches. Ce qui est extrêmement important pour nous tous qui sommes dans ce processus, c’est de nous mettre d’accord sur le fait que ceci représente le test le plus difficile pour le modèle multipartite au cours des 20 dernières années. Nous pouvons soit choisir de résoudre cette situation ou alors choisir de nous battre sur

chaque petit détail. Et c'est ce qui déterminera la réussite du modèle multipartite et la réussite, à terme, de l'ICANN.

Nous avons actuellement une opportunité : plutôt que de nous fixer sur un problème qui, certes, doit être résolu, de travailler ensemble pour l'avenir.

BRIAN WINTERFELDT : Merci, Elliot. Nous allons maintenant passer à notre sujet suivant.

Quels sont les points de vue de la communauté jusqu'à maintenant en ce qui concerne la spécification temporaire. Elliot, j'aurais aimé que vous lanciez cette discussion en parlant des bureaux d'enregistrement et de ce qu'ils font dans le domaine de la spécification temporaire.

ELLIOT NOSS : Oui. Nous sommes laissés à nous-mêmes. Donc il nous a fallu engager nos propres avocats. Nous avons dû mettre en place, au niveau du produit, ce règlement. Et donc pour les bureaux d'enregistrement, ce qu'il faut bien comprendre, c'est que pour beaucoup d'entre nous, en tout cas chez moi, nous avons dû commencer à y travailler six mois avant le 25 mai. Donc avant que toutes les sirènes se mettent en marche, la communauté

essayait de mettre en place cette spécification temporaire. Mais finalement, peu importe parce que c'était trop tard. C'était pour le 25 août ou le 25 septembre, pour nous. Donc en termes de pourcentage d'enregistrement, nous faisons tout notre possible en tant que bureau d'enregistrement. Et surtout, il faut savoir que de manière continue nous avons toujours reconnu le besoin d'un accès à plusieurs niveaux, le besoin d'introduire une certaine réduction de la fragmentation et une certaine « communalité », et il faut absolument que nous puissions collaborer avec d'autres pour voir ce qui existe sur le marché, et tant que nous n'avons pas une norme communautaire là-dessus, donc, d'améliorer les choses au jour le jour. Parce que, comme tous ici, je souhaite une solution commune, et surtout une solution qui permette une certaine protection juridique des parties contractantes.

Alors il faut bien comprendre que ce que nous avons aujourd'hui, nous allons devoir l'utiliser par la suite. Et donc la meilleure approche, au cours de la semaine prochaine, au mois prochain et au cours de l'année prochaine, c'est, en fait, de travailler ensemble. Nous avons une mise en application avec des accès par couches. Tous nos outils sont en marche. Nous avons eu très peu de demandes d'accès. Ce n'est même pas-enfin c'est très peu. C'est à deux chiffres. Le chiffre est à deux

chiffres en termes de demandes. Peut-être quelques centaines juste avant la réunion, et principalement d'une ou deux entités.

Donc encore une fois, je vous encourage tous à collaborer là-dessus parce que ce que nous voyons actuellement, ce n'est pas ce qu'on devra voir dans une semaine, dans un mois ou dans un an.

BRIAN WINTERFELDT : Merci, Elliot. J'apprécie beaucoup votre appel à collaborer ensemble vers une solution. Stephanie, je vais vous passer la parole.

STEPHANIE PERRIN : Merci beaucoup. J'ai des secondes à la banque que je n'ai pas utilisée tout à l'heure. Donc je vais m'étendre un petit peu plus là-dessus.

Je crois qu'il n'y a rien de nouveau en termes des exigences de protection des données dans le RGPD. Alors j'exagère peut-être un petit peu, mais il y a très peu de nouveautés finalement. Donc du point de vue de nous tous qui faisons partie de la société civile, nous pensons que l'ICANN, finalement, n'est pas en conformité avec les lois de protection des données pendant depuis en fait 20 ans. Ceci étant, cela ne veut pas dire que nous

allons rattraper notre retard en quatre mois ou en six mois, donc, suivant ce que cet EPDP réussira à faire pour réviser cette spécification temporaire. Donc le problème est complexe. Les attentes doivent être réalistes et il va vraiment falloir avoir un effort soutenu.

BRIAN WINTERFELDT :       Laureen.

LAUREEN KAPIN :           Oui tout d’abord, je veux dire que je suis d’accord avec Elliot. C’est une très bonne chose qu’on puisse avoir un véhicule qui a causé des problèmes au niveau du spam et du phishing auparavant qui puisse être changé et que maintenant le WHOIS puisse tirer avantage de ça puisque cela va être réduit. Ça c’est formidable.

Mais d’un autre côté, pour passer à un autre point, Elliot a dit qu’il y avait eu très peu de requêtes. Et une des raisons pour lesquelles nos collègues des autorités sont venus me voir pour m’expliquer au moins en partie ce manque de requêtes ou de demandes, toutes les forces de l’ordre, toutes les autorités qui recevaient toutes les informations d’un coup de coude, de bouton, enfin les gens avaient juste à cliquer sur un bouton pour les renvoyer, maintenant ils ne voient pas l’information qui sort.

Maintenant ils vont contacter tel bureau d'enregistrement pour telle information. Maintenant ils n'ont plus la même réponse. Donc le problème ici, c'est que les gens ne savent pas ce qu'ils ne savent pas. En fait c'est une lacune dans le système actuel qui pourrait être réglée facilement.

Nous devrions pouvoir améliorer notre communication sur ces choses-là en disant oui cette information n'est pas publique, mais elle peut être demandée et voilà comment vous devez procéder. Et moi, je voudrais plaider et dire que les bureaux et les opérateurs devraient avoir les informations dans les données WHOIS. Il faut que les personnes qui ont besoin de cette information sachent comment les obtenir.

ELLIOT NOSS :

Brièvement, tout d'abord, je voudrais dire oui les informations e-mail sont des informations. D'abord je voudrais vous féliciter parce que maintenant vous êtes devenue la première personne à faire une demande. Et c'est exactement ce qu'on doit faire en tant que communauté. J'ai mes gens ici et je peux vous dire que c'est une très bonne idée parce que nous, ce que nous ne voulons pas, c'est la confusion. Donc quand on parle de ces personnes qui travaillent pour les forces de l'ordre, des autorités en général, imaginez le temps qu'on passe à les éduquer pour tout ce qui est bureau d'enregistrement, opérateur de registres,

sur toutes les informations qui sont liées aussi à Internet. Donc on doit éduquer les communautés sur ces changements, et si on peut vous aider en apportant les informations, c'est fantastique.

Et encore une fois, j'ai l'air content de vous dire ça, mais j'y crois. Encore une fois, merci.

**BRIAN WINTERFELDT :** Alors, vous voyez, on est en train de rallier les gens ; c'est une belle chose. Susan Kawaguchi, vous voulez prendre la parole ?

**SUSAN KAWAGUCHI :** Oui. J'espère qu'on va pouvoir encore une fois être conciliants. Je suis curieuse pourquoi est-ce qu'une adresse e-mail anonymisée va-t-elle prévenir le spam. Je ne comprends pas ça. Même si ces e-mails ne sont pas livrés ou envoyés et qu'il y ait des filtres à spam, ça a toujours été une possibilité de toute façon. Auparavant donc je pense qu'il est bon d'entendre Elliot dire qu'il accepte les suggestions. Donc ce n'est pas des suggestions qui viennent de moi qu'il veut, mais bon ce n'est pas grave. Le problème c'est que c'est un processus très fragmenté. Bien sûr, vous pouvez envoyer par mail l'adresse de l'abus.

Lorsque nous avons demandé des informations, on a reçu très peu de réponses. Il y a des gens qui nous ont répondu on ne sait

pas exactement de quoi il retourne. Voilà notre numéro de téléphone. Et là, quand j'ai fait cette expérience, j'ai même essayé d'appeler les numéros de téléphone que l'on m'a envoyé. Nous avons un formulaire que nous avons utilisé. Donc on s'est dit bon, alors je vais essayer de faire une feuille Excel. Je vais mettre ce bureau d'enregistrement ici, et puis là, je vais aller là pour regarder telle ou telle information, et puis là je vais voir ce qui correspond à ce bureau d'enregistrement. Et maintenant, je vais essayer de trouver une politique qui corresponde à la manière de gérer leurs affaires. Bon je suis d'accord. Si on communique rapidement sur un processus d'accès standardisé, on n'aura pas besoin ici de chercher les informations ici et là pour savoir comment faire ces demandes précises. Les choses seront plus faciles pour tout le monde. Il y aura moins de confusion, moins de courriels dans votre boîte aux lettres.

BRIAN WINTERFELDT : Oui merci beaucoup. Je voudrais passer à la prochaine question dans le même sujet. Maintenant que l'on a parlé de la spécification temporaire et des choses positives qui en découlent et des opportunités et des défis qui en découlent aussi, je me demande si quelqu'un peut répondre à cette question.

étapes suite au RGPD

---

Qu'est-ce qu'un modèle de conformité ultime doit être ; comment est-ce que ce modèle ultime pourrait être formé ?

GORAN MARBY :

Oui ben, le modèle qu'acceptera la communauté.

BRIAN WINTERFELDT :

Oui. C'est une bonne réponse. Laureen.

LAUREEN KAPIN :

Oui, je voudrais signaler l'avis du GAC qui a été donné à Abu Dhabi et à San Juan. Ils ont parlé de parler de certains éléments qui étaient importants. Il est donc compris que le RGPD protège les informations personnelles et les informations des entités juridiques n'ont pas les mêmes protections. Donc à notre avis, les spécifications courantes temporaires font bouger la valeur si vous voulez, déséquilibrent les choses d'une façon qui n'est pas requise par le RGPD. Donc il faut améliorer cela pour trouver donc un modèle ultime.

Nous avons aussi des inquiétudes au sujet des perspectives actuelles sur les adresses courriel. Il y a des adresses anonymisées, mais quand on voit cela du point de vue des autorités, il y a une perspective de sécurité. Les personnes qui font des recherches pour la cyber sécurité et d'autres ont besoin

d'un modèle de travail pour voir s'il y a une personne en particulier qui continue à utiliser par exemple la même adresse e-mail. Et il faut qu'il y ait des données qui puissent ainsi aider les autorités, les forces de l'ordre et les chercheurs de cyber sécurité.

Il y a des groupes qui travaillent pour l'anti phishing, qui des façons de coder les informations pour que ces informations ne soient pas diffusées vers le public et que ces informations soient maintenues pour des raisons d'investigation, par exemple.

Et finalement, nous devons prendre en compte qu'il y a un besoin unique pour les forces de l'ordre, pour qu'ils puissent faire des demandes et qu'elles sont confidentielles, pour que ces forces de l'ordre puissent requérir des informations plus d'une fois, deux fois, trois fois, 100 fois, surtout quand il s'agit de situations assez sévères. Ils doivent pouvoir faire ces requêtes pour pouvoir faire le travail, pour protéger le public. Donc le système final devrait inclure de très bonnes analyses et inclure tous ces problèmes, toutes ces questions.

Goran Marby :

J'aurais dû rajouter qu'on aurait dû parler de la conformité vis-à-vis de la loi. Durant la mise en œuvre, on a réalisé que le cœur du problème était que le GAC disait quelque chose et les DPA

disaient autre chose. Ça devient un problème. Le contrôleur de données, les DPA sont actuellement ceux qui interprètent la loi. Nous sommes au milieu. En fait, c'est les DPA qui mettent en place les normes qu'on doit suivre pour faire la mise en œuvre. Merci.

BRIAN WINTERFELDT :           Stephanie, vous voulez parler ?

STEPHANIE PERRIN :           Je pense qu'il est important donc de savoir que, alors je suis une consultante maintenant, je me suis mise à la retraite après avoir travaillé pour le gouvernement canadien sur la protection des données. Donc je travaillais là-bas depuis 1984. Il y a un besoin que les forces de l'ordre aient accès aux données, pour qu'on puisse répondre à leurs demandes, et que cette demande soit protégée, inaccessible, anonyme et intraçable. Il faut qu'on travaille sur ce sujet. Voilà c'est un problème central quand il s'agit de la protection des données comme vous savez. Alors comment est-ce qu'on fonctionne ?

Un des problèmes, une des questions qui se posent quand il s'agit de la conformité du RGPD est d'attendre jusqu'à la dernière minute ; c'est que ça nous donne moins de temps pour travailler sur des problèmes compliqués. Je travaille sur un de

ces problèmes. Je travaille à l'université de Toronto avec le gouvernement du Canada pour faire des recherches sur les normes pour l'accès des tierces parties aux données. Parce que là, ce dont on parle, l'accès des tierces personnes, des tierces parties, il s'agit des consommateurs pour qu'ils trouvent des informations sur les sites Web, ou que ce soit les forces de l'ordre cherchant des informations. Enfin, bon, il s'agit de plein de recherches différentes. Il faut que le travail puisse être fait sans avoir à laisser passer les informations personnelles. Et donc, c'est là-dessus que nous travaillons en ce moment.

BRIAN WINTERFELDT : Oui, merci Stephanie. Ben voulait prendre la parole.

BEN WALLIS : Donc je vais vous donner la perspective de la cyber sécurité. La cyber sécurité, c'est pour ça que Microsoft utilise les données. Nous ne voulons pas- nous voulons travailler dans le sens que nous devons perturber la cyber sécurité, les questions de cyber sécurité auxquelles fait face la société aujourd'hui. Nous avons une unité qui travaille sur ces données, une unité qui travaille sur la perturbation de certains de ces systèmes de malware. Nous avons fait des recherches sur un modèle de conformité ultime. On a voulu trouver plusieurs exemples pour savoir

comment on a utilisé les données du WHOIS. Il faut faire un lien entre l'application des marques déposées et la cyber sécurité. Les attaqués souvent créent leur propre compagnie. Il crée des noms de domaine similaire aux marques déposées, aux grandes marques, aux marques majeures. Donc les compagnies doivent savoir quand cela fonctionne ainsi. Alors il faut pouvoir perturber donc ces opérations de malveillance.

L'année dernière, nous avons gagné un cas contre Fancy Bear. Vous avez certainement entendu parler de Fancy Bear. C'était un groupe de cyber espionnage qui était responsable pour une attaque sur une institution européenne. Nous avons donc utilisé les outils de reverse-WHOIS, WHOIS à l'envers, et nous avons essayé de trouver quels sont les autres domaines qu'ils utilisaient. Donc on a utilisé ce que l'on appelle le reverse-WHOIS, ce qui nous a donné l'opportunité d'obtenir des données historiques du WHOIS.

BRIAN WINTERFELDT : Merci Elliot. Alors-

ELLIOT NOSS : Quand on parle de la communauté de la sécurité, vous savez que les bureaux d'enregistrement ne vont peut-être pas forcément mettre à jour assez rapidement un ensemble d'outils

pour combattre les hackers, les pirates. Je pense que ça va être un sujet très difficile à gérer pour trouver donc une solution éventuelle. Les gens ont toujours été anonymes dans l'utilisation du WHOIS depuis le début. Et ça, c'est fini. Il n'y a plus moyen de déterminer l'intérêt légitime, un intérêt légitime, sans s'identifier. Donc il n'y a plus aucune manière de déterminer si vous êtes un avocat ou si vous êtes un consultant qui représente telle ou telle société. Il n'y a plus d'obstacle. Ce ne sont pas des obstacles, ce sont des intérêts qui doivent ainsi se conformer à la loi. Et c'est quelque chose qui aurait dû exister dès le début. On doit se rappeler que le WHOIS est un ensemble de données anachronique et qui est public juste à cause de son histoire.

La troisième chose dont je voudrais parler et celle-ci. Le coût. Il faut parler du coût. Alors, la communauté est rapide. La communauté est toujours- la charge et sur la communauté. On a besoin de recouvrir ses coûts. S'il y a une tierce partie qui a une autre solution et qui a une protection juridique pour nous, bon. Ce ne sera plus le cas. Nous allons faire face à ce que nous avons sur le marché pendant une période de temps significative. Donc nous devons être à l'aise avec toutes ces questions courantes et travailler ensemble.

**BRIAN WINTERFELDT :** Merci Elliot. Une autre question. Ben, vous pourrez peut-être parler sur vos sentiments vis-à-vis de l'engagement vis-à-vis des autorités européennes sur l'application du RGPD au WHOIS.

**BEN WALLIS :** Alors, Brian, oui il y a un impact massif de notre travail sur la cyber sécurité. Et quand j'ai dit 397 d'adresses IP, en fait, ce que je voulais dire, c'est 397 millions d'adresses IP. Et ça serait bien si vous pouviez corriger cela dans le rapport. Donc pour répondre à votre question, tout d'abord, comment est-ce qu'on peut s'engager avec les autorités européennes et le faire au mieux possible ?

Tout d'abord, je voudrais me focaliser sur le rôle du GAC. Le GAC a travaillé très bien et a fourni beaucoup d'informations depuis l'année dernière. Il est important que le GAC soit donc impliqué dans le processus communautaire, alors qu'on avance dans l'EPDP durant les 12 mois à venir.

Et nous devons aussi nous rappeler que le GAC est l'interface vis-à-vis de l'institution européenne. Les équipes ont identifié bien sûr un cadre de travail pour le modèle à mettre en place. Donc tout d'abord je voudrais reconnaître ce rôle important qu'a joué le GAC. Et aussi, maintenant qu'ICANN org a donc pris la responsabilité pour trouver une solution pour l'accréditation et

l'accès, je pense que nous devons participer complètement avec cet effort pour pouvoir- et il faut absolument participer pour vraiment aider Goran et son équipe alors qu'ils participent avec le RGPD, avec les autorités de protection des données en Europe.

STEPHANIE PERRIN :

Nous sommes très urbains, sur ce panel, n'est-ce pas ? Je pense que c'est mon devoir de dire qu'il y a 126 lois de protection des données dans le monde. 126 ! Et alors, est-ce que toutes ces lois vont être adéquates par rapport aux RGPD ? On devrait peut-être commencer à se focaliser sur le RGPD, mais on devrait aussi se focaliser à la conformité par rapport à la protection des données. Oui. L'ICANN c'est une organisation qui est responsable. Nous ne nous conformons pas forcément avec la loi quand il y a un problème.

GORAN MARBY :

Oui. Je voulais juste faire un petit commentaire. Donc il s'agit- il faut parler de la cause du problème. Vous avez dit tout à l'heure que la spécification temporaire était la cause du problème. Mais non. C'est la loi elle-même qui est le problème.

Nous avons essayé de travailler dans certains domaines comme le fait d'être en conformité avec le RGPD était facile. Dans très

peu de temps- nous avons eu très peu de temps. Nous avons commencé très tard et nous avons tout de même mis en place un modèle qu'on appelait d'ailleurs le modèle Calzone. Et maintenant, nous sommes dans une phase à laquelle la loi a permis un accès unifié. Et ça, ça devient problématique. Donc quand il s'agit de la question sur la participation avec les autres institutions dans le monde, je peux vous dire que la seule manière pour que tout le monde écoute l'ICANN, ce n'est pas facile. Les gens écoutent ici, parce que l'ICANN- non. La raison pour laquelle, excusez-moi, la raison pour laquelle les gens écoutent l'ICANN, c'est vous. Personne ne nous écouterait. Et le fait qu'on puisse avoir cette participation avec la Commission européenne, avec les autorités de protection des données, et certains membres de l'Europe, ça nous a permis d'avoir à certaines des lignes directrices de la part des DPA ce qui nous a permis de mettre en place ce modèle.

Ce que je vois pour l'avenir et ce qui pourrait se passer, c'est que si nous ne nous rassemblions pas, nous ne pouvons pas résoudre ce problème, cette question. Il faut que notre voix soit plus importante. Nous sommes dans un processus où nous essayons de trouver plus d'informations juridiques pour mettre en place ce modèle unifié d'accès. Et ça, c'est mon objectif

unique. Je suis là pour essayer de trouver quelque chose pour la communauté.

Ce que j'essaie de faire du point de vue juridique, c'est ce quelque chose qui va nous aider. Je vais certainement être corrigé sur tout ce que je viens de dire, bien sûr.

JOHN JEFFREY :

Comment est-ce qu'on peut vraiment nous engager mieux avec la communauté européenne ? Et on peut le faire en essayant tous de participer. Il faut tous conçus ce processus.

Quand on parle de ces 126 lois, il y en a énormément donc pourquoi est-ce qu'on fait attention à celles qui émanent de l'Europe ? Parce qu'elles sont sur le front en ce moment. Elles sont actuelles et courantes avec ce qui se passe. Il faut donc améliorer le niveau de discussion au sein de la communauté. Il faut vraiment parler de cet équilibre.

Durant la dernière décennie de travail sur le WHOIS, on n'a pas eu ces discussions. Donc maintenant, il est temps d'avoir ces discussions. Il est important pour qu'ICANN, et pas qu'ICANN org, s'engage avec les DPA. Et la raison pour laquelle nous faisons très attention lors de nos discussions avec les DPA et les autres, c'est qu'il faut que toutes les conversations soient bien documentées. Nous soumettons des lettres et nous

encourageons tout le monde à nous suivre dans ces discussions en participant et en parlant avec les autorités compétentes.

**BRIAN WINTERFELDT :** Merci beaucoup. Donc le troisième sujet, c'est les réflexions sur l'EPDP. Que doit faire la communauté à l'avenir ? Nous avons deux avocats avec nous, au panel, qui ont passé toute la journée à parler de l'EPDP. Nous avons 15 minutes à la fin du panel sont que Heather, qui est présidente du conseil de la GNSO, nous fasse une mise à jour sur le travail. Mais Susan et Stephanie, peut-être que vous pourriez nous dire un petit peu ce que vous en pensez. Susan, peut-être que vous pourrez parler un petit peu, en fait, de l'ampleur, du champ d'application de l'EPDP, et ensuite on passera la parole à Stephanie.

**SUSAN KAWAGUCHI :** Oui. Nous avons passé toute la journée effectivement à parler de la charte pour l'EPDP. Il serait souvent, on s'est retrouvées dans une situation- en fait, on lançait l'EPDP lui-même. Donc on parlait des opinions divergentes.

En ce qui concerne donc le champ d'application, il n'a pas encore été défini. Mais nous avons avancé. Nous avons passé pratiquement deux heures à en parler. Et il y aura un calendrier de travail très intense. Notre objectif, c'est Barcelone. Au moins

pour une partie du travail. Ce qui veut dire qu'il ne nous reste pas énormément de temps pour les commentaires publics ou pour la mise en œuvre d'ici le mois de mai prochain.

Nous avons également parlé de la composition, de l'équipe. Et nous nous sommes mis d'accord. Je pense qu'on est arrivé à une conclusion raisonnable. Mais nous avons besoin de l'implication de la communauté. Le conseil de la GNSO peut vous donner la charte, mais le travail réel dépendra de la communauté pour que nous puissions en arriver à un accord et pour arriver à, en fait, des accords que nous n'avons jamais pu atteindre par le passé.

**BRIAN WINTERFELDT :** Alors, Stephanie, avez-vous des choses à ajouter là-dessus ? Et en particulier, quelles sont les questions clés que la communauté devra traiter pendant l'EPDP ?

**STEPHANIE PERRIN :** Merci beaucoup. Stephanie au micro.

Je crois qu'il est approprié à ce moment de la discussion de mentionner le fait que ça fait toute la journée que nous travaillons sur cela. Comme l'a dit Brian, j'aimerais remercier

l'équipe d'organisations pour ce lieu et pour tout le café qui nous a été fourni, sinon je ne serais plus là.

Alors, l'enjeu est énorme. Je l'ai mentionné tout à l'heure. Nous avons laissé ceci de côté pendant 20 ans. Notre première représentation de la communauté des protections des données est venue en 2000, lorsqu'il y a eu un document qui a été créé sur le WHOIS. C'était un groupe sur la protection des données dans le domaine des télécommunications. Donc faire tout ceci en quatre mois, c'est héroïque et peut-être même stupide. Je crois qu'il faut absolument que nous transition notre succès. Il nous faut limiter la quantité de travail à laquelle nous nous attaquons. Il faut mettre certaines choses en silos et faire les choses dans l'ordre.

Nous n'avons pas les moyens dans cette communauté pour gérer un certain nombre de processus en parallèle, à mon avis. Donc il va nous falloir nous rendre compte qu'il y a un coût si on ne fait pas les choses dans les temps. Ça, c'est mon point de vue.

Alors, deuxième partie de la question, Brian, c'était quoi ?

BRIAN WINTERFELDT : Deuxième partie, c'était : à votre avis, quelles sont les questions clés dont la communauté doit parler pendant l'EPDP.

STEPHANIE PERRIN : Pour moi, la communauté ne doit pas parler des questions de mise en œuvre ; pendant la réunion d’aujourd’hui, j’ai suggéré qu’il y avait eu un travail excellent qui avait été fait quelques années. Je sais que Chuck Gomes était l’un des coprésidents, l’un des trois qui avaient travaillé dans le groupe de travail sur les politiques et les questions de mise en œuvre et comment distinguer les deux.

Il y a beaucoup de choses qui sont en fait mélangées dans cette spécification temporaire. Donc si on parle de politique, parlons de politique. Ne parlons pas de mise en œuvre avant d’avoir pris des décisions en ce qui concerne les politiques. Alors, certes, il y aura des gens à qui ça ne va pas plaire. Moi, je m’occupe des normes, je m’occupe de la mise en œuvre. Ça, c’est mon affaire. Mais la communauté ne peut pas être impliquée dans tout un tas de processus en même temps, sinon le travail ne sera pas bien fait.

BRIAN WINTERFELDT : Y a-t-il quelque chose à ajouter, Susan ? Et ensuite Laureen.

LAUREEN KAPIN :

Merci Susan. En termes de participation, certes, le GAC a un positionnement unique puisque c'est le comité consultatif qui donne des avis sur la politique publique. Et donc, sa place à la table dans le cadre de cet EPDP est unique. Il n'est pas de côté. Il est vraiment à la table. Et donc, il serait bon pour le processus d'être consulté au fil du temps pour savoir quel est son feedback.

Les personnes qui sont à la table, en fait, modèlent l'environnement ,et le GAC doit être présent et vraiment impliqué dans le processus.

Alors, en ce qui concerne le champ d'application de l'EPDP, je comprends les considérations pratiques soulevées par Stephanie en ce qui concerne l'EPDP et le fait qu'il faille absolument réussir, d'autant plus que la période est très réduite, est très condensée. Mais il faut quand même mettre l'accent sur le fait que cette spécification temporaire stress déjà de l'accès. Et il y a une disposition qui nous dit qu'il faut fournir aux parties contractantes un accès raisonnable, aux parties tierces, sur la base de l'intérêt légitime. Donc ça, ça existe déjà. Et ensuite, il y a bien sûr la condition par rapport aux droits fondamentaux de la personne concernée. Donc, ça, ça existe déjà. Alors dans quelle mesure, et c'est la question, est-ce que le PDP va traiter de cette question de l'accès. La question n'est pas

de savoir si oui ou non on va traiter ceci. Ça va être le cas. Ça fait partie de la spécification temporaire. Donc ce qui restera, en termes d'accès et d'accréditation, par rapport à ce qui est raisonnable, par rapport à la viande que l'on va mettre sur l'os de cette exigence, et actuellement, il y a très peu de choses, ce qui restera pourra être et devra être le sujet d'une deuxième spécification temporaire dès que possible, parce que ce sont des questions cruciales et il faut les résoudre.

GORAN MARBY :

J'aimerais ajouter quelque chose. Le GAC a un rôle très important et très spécifique. Et nous devons être reconnaissants par rapport à la présence du GAC, parce qu'au sein du GAC et il y a 28 États membres de l'Europe qui ne sont pas du tout de côté dans cette discussion. Ce sont eux qui ont voté cette loi. Ce sont eux qui ont décidé de cette loi. Et dans la loi, ils savent prendre des décisions aussi. Et nous avons également la chance d'avoir la Commission européenne présente, et qui a rédigé la loi. Alors, malheureusement, elle ne vient pas ici à l'ICANN, cette Commission européenne. Elle a été invitée.

Mais donc, le GAC a deux rôles. Un premier rôle qui est de nous conseiller, de nous soutenir, mais également la communauté doit s'adresser à ceux qui prendront la décision, les

gouvernements européens. Nous avons la chance de les avoir avec nous. Merci beaucoup.

ELLIOT NOSS :

Oui. Par rapport à ce qu'a dit Laureen tout à l'heure, par rapport à l'accès par couches, je crois que la spécification ne doit faire que renforcer la déclaration. Et moi j'aime être plein d'espoir. J'aime rêver. Donc ce que je souhaite, ce dont je rêve, c'est que d'ici mai 2019, on met un accès en couches qui fonctionne sur le marché et qui inclut tous les grands bureaux d'enregistrement, qui inclut la majorité des bureaux d'enregistrement plus petit, en ayant donc éliminé un certain nombre de difficultés auxquelles nous serons tous confrontés suivant les différents cas d'utilisation.

Vous savez, je vois votre énergie. Je vois votre travail. Et tout ceci, ces informations excellentes. Mais il n'y a personne de l'autre côté. Nous sommes à pour de la fragmentation, c'est négatif. Nous sommes tous d'accord pour dire que l'accès par couches est nécessaire. On a travaillé avec la communauté de la cyber sécurité au jour le jour, jusqu'à maintenant. Donc on est là pour vous aider. Si je pouvais prendre toute cette énergie, je crois que tout le monde a le même sentiment dans la salle. Donc infuser tout ceci dans le processus, c'est ça l'idée. Et je pense que d'ici le 25 mai 2019, on pourrait avoir quelque chose qui

étapes suite au RGPD

---

fonctionne, qui existe, bien avant que cet EPDP puisse enfin atterrir.

BRIAN WINTERFELDT : Susan.

SUSAN KAWAGUCHI : Moi j'aimerais bien que votre rêve se réalise, et je pense que le calendrier doit être accéléré. On ne peut pas attendre que les informations arrivent en 2019. Si les bureaux d'enregistrement travaillent déjà à la question de l'accès, et si tous on pouvait comprendre ce que cela veut dire, cet accès, ces exigences, les intérêts de la propriété intellectuelle, s'ils sont d'accord, si c'est une solution raisonnable, et je pense qu'on peut y travailler ensemble là-dessus, et bien, ça va.

Mais le commentaire de Stéphanie, j'aimerais en reparler. C'est vrai que ça fait 20 ans que ça dure. Moi j'ai l'impression que ça fait 45 ans. Bon. Le travail qui a été effectué est excellent. Je crois que la communauté a vraiment mis son cœur dans cette question et on n'a pas à éliminer tout ceci en passant à cet EPDP. Le groupe de travail du RDS, nous avons énormément parlé de ces objectifs. Donc retirons certaines de ces informations. Arrivons-en à un accord et décidons de passer à la suite. Oui d'accord. Nous sommes d'accord sur cet objectif et sur

celui-ci et sur tel autre nous ne sommes pas d'accord, et on fait quelque chose.

Il y a un processus de révision des coordonnées. La communauté s'est mise d'accord là-dessus. Ça a été mis en place. Donc nous avons des ressources pour résoudre ce problème. Donc je crois vraiment qu'il faut revenir en arrière, éliminer ce qui ne marche pas, garder ce qui fonctionne et avancer comme ça.

**BRIAN WINTERFELDT :** Merci Susan. Nous allons maintenant passer à la partie suivante. Chaque panéliste aura deux minutes pour nous donner ses conclusions là-dessus. On va commencer par Stéphanie à ma droite et j'espère qu'on pourra entendre les considérations les plus importantes sur la communauté là-dessus donc à l'avenir.

**STEPHANIE PERRIN :** Donc pour moi, la question la plus importante, c'est de bien faire les choses. Je suis d'accord avec Susan. Il y a eu de bonnes choses qui ont été faites, qu'il faut exploiter, mais il y a tout un océan de document qui existe. Et donc ça, ça va être compliqué. Il faut donc faire des compromis. La raison pour laquelle l'exercice précédent a échoué, donc le groupe de travail du RDS auquel Susan a participé avec moi, c'est qu'en fait les gens

n'étaient pas prêts à changer d'avis. Nous avons des convictions. Il faut être prêt à faire des compromis et à arriver à un accord.

Je crois fermement également que nous n'avons pas le temps de faire toutes les recherches nécessaires, d'avoir les faits correspondant aux données pour soutenir nos points de vue. Nous avons beaucoup de recherches très éclectiques sur la question du WHOIS. À l'ICANN, il y en a un peu ici, un peu là. C'est dispersé. Il nous faut des faits sur le volume. Ici quelque chose que nous allons découvrir au cours de l'année.

La mise en œuvre du RDAP d'Elliot, nous allons voir ce qui va se passer. Et donc c'est pour ça que j'aimerais pousser les choses jusqu'à la fin de l'année. Pour permettre aux parties contractantes de trouver une solution. Je ne pense pas qu'avoir une autre politique accélérée permettra d'aller plus vite. Et j'ai également une véritable préoccupation par rapport alors à la responsabilité de l'ICANN dans ce processus. Nous croyons fermement au modèle multipartite ; nous souhaitons que les choses réussissent. Mais un processus d'élaboration de politique accéléré ne doit pas remplacer le processus d'élaboration de politiques de la communauté, même s'il y a urgence. Et ça, je crois que c'est très important et je souhaite donc terminer là-dessus.

BEN WALLIS :

En termes de cyber sécurité, l'unité des crimes de Microsoft dans notre centre d'intelligence, donc l'accès automatisé rapide est critique pour nous ; il faut agir rapidement pour répondre aux incidents relatifs à la sécurité, pour éliminer les logiciels malveillants aussi rapidement que possible et pour limiter les effets nocifs potentiels. Et donc, les demandes individuelles, bien sûr, cela nous ralentit beaucoup. Et les acteurs malveillants peuvent amplifier leur action à cause de ceci. Donc il nous faut travailler là-dessus. L'accès aux données WHOIS. Et donc définir ce que c'est que cette légitimité.

Alors par rapport à la spécification temporaire, pour moi, c'est une solution incomplète. Chez Microsoft, nous avons accepté le fait qu'avec le RGPD, certaines données ne seraient plus publiques. Et en février, nous avons accueilli ceci. Nous avons parlé de l'accréditation, du modèle conformité à l'ICANN, et cela- en fait, nous avons été déçus lorsque la spécification n'a pas inclus cette fonctionnalité. Nous pensons que le modèle unifié est positif. L'organisation ICANN semble dévouée à, en fait, nous livrer cette dernière partie du puzzle.

Mais j'aimerais finir sur un dernier point. En termes de développement et de mise en œuvre d'un modèle d'accès, eh bien, les choses doivent être relativement rapides. La

spécification temporaire, c'est une solution temporaire pour certains éléments relatifs à la conformité au RGPD, et tant qu'on n'aura pas de solution temporaire, eh bien, le seul résultat ne peut être qu'une fragmentation et qu'une solution incomplète. Un modèle de conformité incomplet.

ELLIOT NOSS :

Alors tout d'abord je souhaite annoncer la deuxième fonctionnalité qui sera livrée donc dans la semaine. Les bureaux d'enregistrement vont justement publier une page pour aider la communauté à traiter ces abus en termes de contacts. Donc ce qu'il faut bien comprendre, c'est que nous devons travailler ensemble. Ce n'est plus nous- ce n'est plus jamais, c'est nous. Il nous faut saisir cette opportunité qui nous est donnée avec le RGPD pour dépasser ces 20 années où nous sommes restés en fait bloqués pour en arriver à un résultat positif d'équilibre entre le droit privé et les intérêts légitimes.

Par rapport aux modèles d'accès unifié qui ont été présentés jusqu'à aujourd'hui, eh bien, il faut savoir qu'il n'y a eu aucune participation des parties contractantes alors que nous devons délivrer là-dessus. Donc du point de vue des parties contractantes, nous ne faisons que commencer. Rien n'a été. Et donc voilà pourquoi je reviens sur ce que j'ai déjà dit à plusieurs

reprises. Nous devons absolument prêter attention à ce qui existe sur le marché et l'améliorer.

Peut-être que ben souhaite que l'ICANN ait une spécification temporaire sur l'accès égal, mais si ce n'est pas conforme au RGPD, à notre avis, du point de vue juridique, eh bien, nous n'allons pas le mettre en œuvre. Nous n'allons pas le respecter. À Copenhague, nous l'avons dit : si nous devons choisir entre un litige avec l'ICANN et un litige avec la communauté européenne, nous choisissons l'ICANN malgré. Mais c'est comme ça. Et j'espère que toutes les personnes qui sont présentes ici et toutes les personnes qui sont à l'extérieur se rendent compte que ce que nous devons faire, c'est travailler ensemble pour que ceci soit une solution gagnant-gagnant pour la communauté et pour le modèle multipartite.

LAUREEN KAPIN :

Pour moi, le mot du jour c'est l'équilibre. Le RGPD, c'est l'équilibre entre les droits privés et les intérêts légitimes, y compris les intérêts de l'application de la loi. Il y a également la question, bien sûr, des marques de commerce et de la propriété intellectuelle ainsi que des utilisateurs finaux.

Mais ce mot d'équilibre s'applique également aux parties prenantes qui sont ici à cette table, et donc que j'ai entendu les

différents points de vue et il me semble que les gens sont prêts à passer au-delà des positions très fortes et de les dépasser, et donc de voir quels sont les objectifs sur lesquels on peut se focaliser. Comment travailler ensemble pour effectivement gagner pour la communauté. Et je crois que tout ceci est positif.

Nous avons déjà parlé de ce qui est important pour les agences d'application de la loi, mais j'aimerais mettre l'accent sur l'équilibre et sur le fait qu'il faut faire attention en termes de délais, parce que le système actuel est tellement fragmenté. Et à chaque fois, donc, on se dit allez vers ce bureau d'enregistrement et soyez conformes à son système ; allez vers cet opérateur de registre et soyez conformes à leur système. Non. Cela n'est pas durable ; il faut être équilibré. Il faut négocier les points de vue, les intérêts, certes, mais notre première priorité est de s'occuper de cette question de l'accès dès que possible, parce que sans ça, il n'y aura pas de conformité adéquate avec le RGPD, parce qu'il faut qu'il y ait un système adéquat avec les parties tierces qui ont un intérêt légitime pour avoir accès aux informations. Et donc, actuellement, ça n'existe pas.

Ceci étant, et là je vais terminer là-dessus, le groupe de travail sur la sécurité publique et les autorités d'application de la loi sont prêts, de manière très flexible, à traiter de ces questions

étapes suite au RGPD

---

avec toutes les parties prenantes de la communauté de l'ICANN. Nous souhaitons travailler avec vous pour résoudre cette question dans les délais très stricts que nous avons.

BRIAN WINTERFELDT : Merci Laureen. Susan.

SUSAN KAWAGUCHI : Merci Brian. Donc je ne suis pas contre la protection des données privées. Moi je veux que ma vie privée soit protégée. Ce n'est absolument pas ça la question, mais il faut qu'il y ait un équilibre. Je suis tout à fait d'accord avec Laureen. Il y a une raison pour laquelle les gens- bon, je ne vais pas chercher dans les enregistrements du WHOIS pour m'amuser ; il faut qu'il y ait une réelle raison pour aller chercher des informations. C'est pour ça que ces mesures sont importantes. Et là, bien sûr que je mets ma casquette de mon ancien employeur. Les noms de domaine, les enregistrements de noms de domaine, je n'ai même pas regardé ce qui se passait du côté de eBay dans le nom de domaine, à moins que ce soit utilisé d'une manière qui n'était pas adéquate. S'il y avait déjà abus, s'il y avait déjà confusion, là oui. Et donc le fait de dire, bon, j'ai représenté ces deux grandes marques eBay, PayPal, et puis bien sûr qu'il en avait d'autres. Facebook, Instagram et d'autres. Mais je

protégeais, en fait, l'utilisateur. Et je sais que ça peut sembler un petit peu bizarre, mais c'est ce que je faisais parce que je voyais tout l'abus qui se passait, qui ne nuisait pas à la marque, mais qui nuisait aux utilisateurs. C'était les 99 USD par mois pour le site de soutien d'eBAY, de Facebook. Quelqu'un a facturé ça sur la carte de crédit de quelqu'un d'autre.

Ceci étant, je suis d'accord. Le monde change il y a des lois sur la protection des données maintenant. Mettons-nous d'accord là-dessus, mais il ne faut pas qu'on aille au-delà en termes de conformité, Microsoft, eBay, etc. ils n'ont pas de droit de protection de leur vie privée. Vos informations doivent être publiques et donc, en termes de meilleures pratiques, si cela pouvait fonctionner dans le secteur pour obtenir les informations dont on a besoin pour protéger les utilisateurs, eh bien, peut-être qu'on n'attend pas ces politiques, qu'on travaille sur ces meilleures pratiques pour avoir des normes, des données normalisées du WHOIS, pour être clairs. Et l'accès de gros, peut-être qu'il y a de nouvelles technologies qui puissent protéger les données. C'est possible que ça existe. On travaille sur l'Internet, alors utilisons ces nouvelles technologies.

GORAN MARBY :

Il nous reste deux minutes et j'ai besoin de 15 secondes. Je voudrais voir ça sous un autre angle ; on doit essayer de

travailler ensemble sous la loi, par rapport à la loi. Nous pensons peut-être que les lois sont mauvaises ou bonnes. Nous pensons peut-être que ce n'est pas suffisant. Mais c'est la loi. Je pense faire un T-shirt d'ailleurs qui dirait c'est la loi. Il faut accepter ce fait, surtout quand on reçoit des conseils juridiques de la part des ADP. Merci. Voilà. Il faut prendre ça en compte. On va continuellement, continuellement, parler de choses qui n'ont aucun but. Il y a un niveau plus élevé d'incertitude maintenant. Et on ne sait pas quelles sont ces incertitudes juridiques. Il ne faut pas essayer d'aller trop loin avec ce modèle unifié, mais il faut essayer de savoir si on peut en mettre un en place, c'est tout. On fait les choses comme ça parce qu'on veut faire les choses de façon transparente et ouverte. Je veux que vous connaissiez toutes les questions que je pose aux ADP et je promets à mon équipe de ne pas donner des nouveaux noms à des nouveaux projets dans l'avenir.

Vous pensez certainement que c'est une bonne idée. Si vous n'êtes pas d'accord avec les questions, nous allons donc fournir ces questions aux APD. Nous devons apprendre à travailler avec la loi, avec les lois. Comme vous le savez il y a beaucoup de lois. Seulement en Europe, on parle d'histoire de confidentialité, d'évidence, de ce qu'on appelle la e-privacy, la e-confidentialité, les directives NIS, je pense que tout ça, c'est des acronymes ;

vous les connaissez. Souvent quand je parle aux gouvernements à travers le monde, on parle de loi qui potentiellement aura un effet sur le DNS. Nous apprenons. Nous apprenons les noms de domaine, les noms de domaine pour l'éternité.

BRIAN WINTERFELDT : JJ, vous voulez prendre le micro ?

JOHN JEFFREY : Je pense qu'il est très important que l'on puisse penser à tout cela quand on parle du WHOIS. Quand vous regardez le travail de l'ICANN durant l'histoire, vous voyez qu'il n'y a pas de politique sur le WHOIS. Tout ce qu'on essaie de faire, c'est de préserver le WHOIS. Il faut qu'il y ait une politique qui remplace ce que l'ICANN faisait au sujet du WHOIS. Notre fonction, c'est de préserver un WHOIS qui ne soit pas fragmenté et de le faire le plus facilement possible. Nous essayons d'avoir une certitude juridique là-dessus. Et il faut faire ça contre 126 et quelques lois, et cela inclut le RGPD. Il faut voir comment est-ce qu'on va participer dans cette discussion et amener le WHOIS au bon niveau pour qu'il y ait un modèle unifié d'accès, si c'est la chose à faire. Et donc essayer de créer une position à travers laquelle on puisse fournir un bon conseil juridique aux parties contractantes. Il ne faut pas essayer de gaspiller les ressources

de l'ICANN en essayant de déterminer pour savoir si les autorités de protection de données et les autres entités font ce qu'ils ont à faire. Et c'est une opportunité pour nous de clarifier donc ces lois de protection des données et de fournir plus de clarté sur tout ce qui entoure ce sujet. Et c'est quelque chose qui va avoir lieu durant le délai que nous avons pour développer, pour élaborer les politiques.

BRIAN WINTERFELDT : Merci beaucoup. Il nous reste 15 minutes. On doit avoir cinq minutes à la fin pour pouvoir faire une mise à jour du travail qui est fait sur le RGPD. Donc on a 10 minutes pour questions, pour une séance de questions-réponses. Je pense qu'il y aura des micros dans la salle qui vont être mobiles. Alors je vais voir si quelqu'un veut bien prendre parole.

STEVE DELBIANCO : Quand il s'agit de la spécification temporaire, j'ai entendu dire qu'il y avait quelques éléments qui étaient trop conformes. Et là, est-ce que l'EPDP doit être revisité ? Alors est-ce que les bureaux d'enregistrement, les courriels des bureaux d'enregistrement ne peuvent pas être publiés publiquement ?

Et la deuxième question, est-ce que cela devrait être appliqué aux personnes juridiques ou seulement aux personnes physiques ?

Et le troisième élément qui a été mentionné par Laureen, c'est qu'il s'agit des capacités géographiques seulement pour les personnes qui ont l'accès avec l'Europe. Donc il faut aussi parler du modèle d'accréditation. Qu'est-ce qu'on doit faire sur tous ces sujets au niveau du EPDP ?

BRIAN WINTERFELDT : Est-ce que quelqu'un veut répondre ?

ELLIOT NOSS : Tout d'abord, c'est beaucoup plus que cela. Beaucoup de personnes ici savent très bien que nous sommes en discussion, en plaidoyer avec ICANN. Nous parlons des spécifications temporaires en ce moment. Nous aimerions que ces problèmes soient résolus et qu'il y ait une autorité spécifique répondre à toutes ces questions. Je pense que, à la fin du compte, il s'agit de la complexité du processus sur le terrain. Je n'ai pas de commentaires sur la dernière partie de votre question. Et En attendant, je sais que le mieux nous travaillons sur un accès, sur un modèle à plusieurs niveaux unifié fera la différence.

LAUREEN KAPIN :

Oui, s'il y a quelque chose dans les spécifications temporaires, c'est bon pour tout le monde dans les politiques, dans les l'EPDP, s'il y a des améliorations, des changements, ça devrait être le vrai travail du EPDP puisqu'il s'agit de lois qui sont- c'est une loi qui est compliquée, qui vient juste d'être publiée. On sait qu'il aura toute sorte d'interprétation, qu'il y aura des divergences. Il n'y a pas une approche unifiée en Europe, déjà. Même si on essaye de, tous, suivre les lois, on sait très bien qu'il y a des tas de questions sur ce que demande la loi et sur ce que veut dire cette loi. Et donc il nous faut la perspective des APD pour pouvoir recevoir des idées et un peu de guidage sur leur travail.

MILTON MUELLER :

Milton Mueller, Georgia Tech. J'ai une question., On sait qu'on a reçu deux déclarations spécifiques. Est-ce que le WHOIS doit être maintenu le plus longtemps possible ? Et aussi, certains éléments des données peuvent devenir cachés. Est-ce que ça aurait été mieux on n'ait pas à être conforme avec le RGPD ? Parce que s'il y a des éléments de données qui sont engagées, c'est à cause du RGPD. Donc c'est dur, parce que le GAC contient au moins deux douzaines de gouvernements européens qui sont censés être liés par leur propre loi.

Et donc je retourne vers ce que Goran a dit. Le GAC dit quelque chose, les PDA disent autre chose. Qu'est-ce que cela nous dit sur le rôle du GAC dans ce processus ? Est-ce qu'on peut compter sur le GAC pour qu'il représente la loi ? ou est-ce que le GAC assume le rôle d'un organe légiste, juridique ? Et qu'il puisse y avoir des influences de groupes d'intérêts ?

LAUREEN KAPIN :

Oui. Je dois dire je ne reconnais pas le langage que vous utilisez. Donc je vais aller directement à la source du sujet, et je vais lire ces quatre déclarations. Le GAC a dit, et dans son avis de San Juan - attention, je n'ai pas mes lunettes donc je vais quand même essayer – donc, alors, ça y est j'ai trouvé des lunettes. Alors, j'ai donc reçu l'assistance de mon collègue qui m'a prêté des lunettes. Donc l'avis du GAC, et je pense que c'est l'avis du leadership de l'ICANN aussi, donc on parle des spécifications temporaires, donc maintenir le WHOIS le plus longtemps possible, je ne crois pas que cela ne soit pas consistant avec la loi ou que ça soit controversé. Il faut distinguer entre les personnes physiques et les personnes juridiques quand il s'agit de l'accès aux données, quand il ne s'agit pas de la mission- du mandat du RGPD. Le RGPD focalise sur la protection des informations, des données personnelles. Donc je suis un peu

confuse quand je vous dites que l’avis du GAC est consultant et régulier avec le RGPD.

Nous avons des gens de la Commission européenne qui nous conseillent et qui objectent que nous allons au-delà de ce que dit le RGPD parce que les gouvernements ne sont pas là pour conseiller les gens à briser la loi. Donc, mais le GAC, il travaille dans l’intérêt de protéger l’intérêt du public et essaie de trouver un bon équilibre par rapport au RGPD.

BRIAN WINTERFELDT : Merci Laureen.

GORAN MARBY : Nous savons qu’il y a une importante- l’avis du GAC est important, mais quand on compare l’avis avec l’APD, malheureusement pour le conseil, on n’a pas pu accepter leur avis complet. Ça, c’était un problème. Donc les gouvernements quand il s’agit du GAC, il faut une interprétation de la loi donc c’est bien. Mais les PDA, eux, sont responsables de cela et ils interprètent les choses, les lois, différemment, la loi différemment.

étapes suite au RGPD

---

BRIAN WINTERFELDT : Merci. Il ne nous reste pas beaucoup de temps. Une autre question ?

GREGORY MOUNIER : J'ai une question pour Elliot. Si nous sommes tous d'accord qu'il y a des acteurs qui ont des intérêts légitimes à accéder les données data, et si on sait qu'on a besoin d'accès en palier pour protéger les intérêts, est-ce que vous pouvez expliquer le système du Tucows où il est encore nécessaire d'avoir des systèmes de confidentialité en place et qu'il y a encore des informations qui sont cachées.

ELLIOT NOSS : Oui, tout d'abord, ce que vous voyez aujourd'hui quand il s'agit d'outils et de mise en œuvre, c'est à ce quelque chose de très simple après l'histoire du RGPD, mais il y a des rôles différents pour la protection de la confidentialité. Même dans le monde après-RGPD, il est encore possible que les personnes puissent créer des accès à des standards plus élevés, disons. Nous, nous avons des protections de confidentialité qui vont donc créer le plus grand standard, des standards supérieurs pour accéder à tout cela. Peut-être que maintenant, après les recherches qui ont été faites sur la sécurité, nous allons voir des nouveaux systèmes. Donc il y a une chose qui doit être comprise par la

communauté, c'est que le travail qui a été fait était bon. Le travail PPSAI était très bien fait. Et cela a apporté beaucoup de détails, mais je crois vraiment que nous allons voir que les services de confidentialité et de protection vont être moins utilisés, mais vont quand même être utilisés. Le voile va être soulevé, si vous voulez. Le voile sera beaucoup plus perméable qu'il l'était avant. On va voir plus qu'avant qu'il y aura des réglementations et des pratiques et des formations qui vont avoir lieu sur le terrain dans les mois à venir.

Alors les proxy et la confidentialité auront lieu moins souvent et maintenant elles seront plus perméables. Pour ceux qui sont vraiment intéressés sur [inaudible] sachez que j'ai une réunion demain matin à neuf heures au salon numéro sept.

BRIAN WINTERFELDT : Merci. Il ne nous reste que cinq minutes, donc j'aimerais passer la parole à Heather Forrest. Désolé pour les personnes qui ne peuvent pas poser leurs questions. Nous avons- il y a une autre réunion dans cette salle, donc nous ne pouvons pas rester plus longtemps. Heather, vous êtes de la GNSO et vous pouvez peut-être faire une mise à jour sur l'EPDP puisque vous avez une discussion détaillée aujourd'hui là-dessus.

HEATHER FORREST : Heather Forrest de la GNSO. Bon après-midi à tous. Voilà donc une opportunité pour moi de venir vous parler. Je vais essayer d'être très brève et j'espère que vous allez pouvoir me poser quand même une ou deux questions.

Donc pour être redevable et transparente, je vais quand même vous donner une mise à jour de la GNSO. Tout d'abord, nous voulons remercier toutes les personnes qui ont fourni des informations durant les 48 heures précédentes. Nous avons eu une séance très productive hier dans cette salle, et nous avons soulevé quelques questions qui vont être reportées dans les rapports et dans la Charte que nous allons écrire. Nous sommes sortis de cette réunion hier soir avec une liste de détails et d'informations que nous avons mis dans notre processus de rédaction. Nous avons commencé à analyser toutes ces informations durant notre séance aujourd'hui. Stephanie et Susan en ont parlé. Nous avons dû en terminer rapidement avec ces réunions pour que Susan et Stephanie viennent à votre réunion ici.

Nous avons donc identifié certains éléments qui sont liés au point qui avait été soulevé hier durant la séance intercommunautaire. Nous avons rédigé certaines versions préliminaires, et puis, sur le sujet de la composition de l'équipe, du leadership de l'équipe et des méthodes de travail de l'équipe.

Et aussi je pense qu'il y a autre catégorie que j'ai oubliée. Il y a donc- il nous fallait plus de temps sur le champ de travail. On doit vraiment travailler un peu plus donc sur le cadre de travail et l'effort qui va nécessaire ; nous n'attendons pas une version préliminaire là-dessus dans les 24 heures à suivre. Le conseil va donc se retrouver ce soir pour à peu près une demi-heure entre 18 h 30 à 19 heures dans une séance fermée. Nous allons préparer un rapport pour l'agenda et pour pouvoir nous retrouver demain après-midi. Notre réunion demain à 13 heures est publique. Vous pouvez venir nous y rejoindre. Il y aura une motion pour approuver une charte et une requête d'initiation si nous n'avons pas encore ces documents. Et nous pensons que demain nous aurons au moins un texte qui sera rédigé. Nous espérons pouvoir être prêts. Nous avons donc une autre séance ce soir et demain matin avant donc la réunion du conseil demain après-midi à 13 heures. J'espère que nous allons pouvoir bien progresser et, à mon avis, je vais partir de cette séance aujourd'hui étant très contente parce que nous avons reçu énormément d'informations de votre part. Le processus est long, mais le processus est riche et c'est un produit continu. Donc nous apprécions le support que nous avons reçu de la communauté, du Conseil, du GAC et de l'organisation.

étapes suite au RGPD

---

Donc de la part du conseil de la GNSO, je vous remercie de toutes vos informations. Et nous espérons vous fournir une mise à jour demain.

BRIAN WINTERFELDT : Merci Heather. Je pense qu'aujourd'hui nous avons une bonne discussion. Nous apprécions le temps que tout le monde a passé ici. Nous avons donc une pause de 15 minutes et ensuite nous allons avoir un notre panel intercommunautaire sur le RGPD. Nous allons parler du travail d'accréditation et nous allons commencer à 17 heures. Merci encore aux panélistes qui ont participé à la séance. Merci.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**